

Monument à Adam Dollard des Ormeaux et ses compagnons.

CONDITIONS DU CONCOURS:

1°—Le projet pour la construction d'un monument devant être érigé à la mémoire de Dollard des Ormeaux et de ses compagnons, morts héroïquement au Long-Sault, en 1660, est mis au Concours entre les artistes sculpteurs.

2°—Le monument sera érigé dans le Square Viger, à Montréal, (Canada). Les plans de l'endroit choisi et de ses abords, seront, sur demande, envoyés aux artistes qui désirent prendre part au Concours.

3°—Aucun style d'architecture, aucune forme spéciale à donner à ce monument ne sont imposés; mais l'artiste devra s'inspirer des données de l'histoire, du sentiment qui a inspiré l'acte de dévouement de ces fiers chevaliers de la Nouvelle France; de son oeuvre, devra se dégager une leçon de générosité, de courage et d'enthousiasme.

4°—Il ne pourra être employé, dans la construction de ce monument, que des matériaux très solides, de première qualité, et pouvant résister aux rigueurs du climat.

5°—La nature et la provenance des matériaux seront indiqués dans un devis fourni par les concurrents.

6°—La dépense totale du projet ne devra pas dépasser la somme de vingt mille piastres (\$20,000.00) (monnaie canadienne).

7°—Le projet se composera :—

A)—De plans, coupes et élévations à l'échelle de 5 centimètre par mètre.

B)—D'une maquette en terre, cire ou plâtre de l'ensemble du monument à l'échelle de o.m. 15 par mètre.

C)—D'un devis descriptif et justificatif de la dépense totale.